



## Réunion du CHSCT du 16/06/22

### 1. Présentation de l'enquête sur les risques psycho-sociaux :

Cette présentation est enregistrée pour ceux qui n'ont pas pu y assister.

Le taux de participation à cette enquête est de 52%.

Les objectifs de cette enquête étaient d'identifier les facteurs de risques psychosociaux (RPS) afin de trouver des pistes d'amélioration.

Les sources d'inconfort au travail révélées par l'enquête et qui vont permettre de prendre des mesures de prévention sont :

- Le changement (concerne tous les pôles)
- La clarté des rôles (Pôles C et 2ECS)
- La charge de travail (Pôles T, 2ECS et SG)
- La justice organisationnelle (Pôles C et T)
- Les relations interpersonnelles (Pôles C et T)
- Le sentiment d'efficacité (Pôle T)

En résumé, la charge de travail est trop importante avec des délais contraints et il n'y a pas assez d'effectifs.

2 pôles sont particulièrement concernés par les RPS : le pôle T et le pôle 2ECS

La CGT-SUD ne formule pas de remarque sur à cette présentation car elle vient juste d'en prendre connaissance mais constate néanmoins que les résultats sont suffisamment parlants.



Bruno Coll déclare que cela ne fait que confirmer des problèmes déjà identifiés par son service.

La direction propose de mettre en place un COPIL (comité de pilotage) composé de 12 personnes : 4 représentants syndicaux, 3 représentants de la direction, 3 agents représentant chacune des catégories (A, B, C), piloté par Bruno Coll et sous la direction de Mme Notter. Il se réunira une fois par trimestre. Des groupes de travail seront constitués afin d'élaborer des mesures suite au bilan de l'enquête. C'est un travail de longue haleine qui devrait durer 2 ans.

Mme Notter en profite pour annoncer que Mme Anne-Virginie Cohen Salmon (Cheffe du service MTPS) prendra la succession de Mme PICCINELLI au poste de Secrétaire Générale et que celle-ci siègera au COPIL avec M. Laval et Mme Hautcoeur.

Les trois agents de ce COPIL seront sélectionnés par Bruno Coll sur des critères de représentativité (socio-économique) et la motivation.

Les représentants du personnel siégeant au COPIL pourront changer suite aux résultats des élections.

## **2. Suivi des enquêtes CHSCT suite à des signalements de danger grave et imminent (DGI)**

Deux enquêtes sont en cours.

La première devrait aboutir fin juin pour une présentation des préconisations en CHSCT le 8 juillet.

Nous intervenons car nous n'avons pas obtenu de réponse à notre demande du 11 mai dernier relative notamment à la mise en œuvre de mesures conservatoires immédiates et au respect des réserves émises sur la fiche de compatibilité.

Nous demandons la prise en compte urgente et le respect immédiat des préconisations émises sur la fiche de compatibilité rédigée par le médecin du travail afin de préserver la santé physique et mentale de l'agent.

Mme Piccinelli répond qu'il n'y a pas d'obligation à respecter les préconisations du médecin du travail, « ce ne sont que des préconisations » et qu'un échange a eu lieu sur le sujet avec le médecin du travail.

La deuxième enquête est en cours, les auditions devraient se terminer avant les congés d'été.

La direction annonce les suites des autres DGI. Le Dr Neel intervient concernant un signalement dont elle n'avait pas connaissance, ce à quoi on lui répond que c'est normal puisqu'il ne concerne pas son périmètre d'action. Le Dr Neel en profite pour faire remarquer qu'elle a été chagrinée d'entendre qu'il n'y avait pas d'obligation à suivre les préconisations des médecins du travail.

Mme Piccinelli essaye de s'en sortir en disant que ce n'est pas ce qu'elle a dit, que la situation précédente était différente.

La CGT insiste afin de connaître les modalités d'application des préconisations émises suite à un DGI par le médecin du travail et/ou par le psychologue : la réponse reste floue et peu convaincante.

La CGT veillera au suivi de ces DGI qui impactent fortement la santé des collègues concernés.

Concernant les signalements sur le registre de santé et sécurité (RSS), ils ont tous obtenu une réponse.

La procédure d'alerte est entièrement dématérialisée via l'application sst :

<http://10.69.22.95/sst/connexion/>

Les personnes qui ont accès aux signalements et DGI dès leur inscription sont les représentants du personnel, les chefs de Pôle et les conseillers de prévention.

### 3. Présentation de la charte Télétravail

Cette charte a été présentée à tous les agents les 21 et 23 juin. Nous avons demandé à ce qu'elle soit enregistrée comme la restitution du cabinet Stimulus pour que les agents absents puissent en prendre connaissance.

Le début de la campagne devrait débuter en octobre 2022 pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2023, en attendant, on reste sur le système actuel.

### 4. Déménagement MPTS

Les agents sont installés depuis le 26 avril et ils apprécient leurs nouveaux locaux enfin salubres, propres et dépourvus de nuisances animales. Ils sont tout à fait conscients de tout le travail réalisé dans des délais très courts pour finaliser ce déménagement et remercient l'ESIC, le service logistique et toutes les personnes qui ont contribué à ce déplacement.

Cependant, le service MPTS est confronté à de gros problèmes informatiques, au moment du pic le plus important de son activité (puisqu'il faut délivrer environ 4000 diplômes). A cette charge de travail intense, s'ajoute la pression du ministère de la santé qui demande de délivrer les diplômes du secteur paramédical (notamment aide-soignant et infirmier) au plus vite pour parer au manque de personnel dans les hôpitaux.

- Problèmes informatiques : face à l'impossibilité de se raccorder au réseau du ministère des finances 3 boxes Wifi ont été installées. La connexion est soit inexistante, soit tellement lente et dégradée qu'il est très long d'ouvrir un fichier et très difficile d'en ouvrir plusieurs à la fois. Il semblerait que les 3 boîtiers Wifi ne fonctionnent pas de la même manière et ne soient pas optimisés.



- Impression : en l'absence de réseau collectif, les agents doivent se déplacer avec leur portable et se connecter directement sur la seule imprimante "en réseau" qui est dédiée à l'impression des diplômes. Un planning a été mis en place pour l'utilisation de cette imprimante et il est complet. Il

reste donc un copieur et une petite imprimante pour toutes les impressions "classiques" des agents souvent présents sur site au regard de la période. Tous les documents doivent avant tout être enregistrés en Pdf sur une clé USB sinon l'impression est impossible.

Il est proposé de mettre à disposition une salle dans la Tour Suisse pour dépanner le service MPTS. Cette solution sera vraiment mise en œuvre en dernier recours car elle va engendrer d'autres motifs de stress et de fatigue pour les agents.

La CGT remercie Mme Picinelli qui se propose d'aider en cas de besoin pour les impressions.

- Pas de téléphone fixe : les lignes fixes ne sont pas opérationnelles dans les nouveaux locaux.
- Pas de badgeuse : lourdeur du système qui impose de faire valider par le supérieur hiérarchique les horaires saisis chaque jour.

**=> Les agents sont au point de rupture : 2 signalements ont été portés au registre SST**

M. FILIPPI annonce qu'il est conscient et informé de ces difficultés mais qu'il n'y a pas de solution tant qu'il n'y aura pas la validation du RIE. Cette dernière a été avancée à début août au lieu de fin septembre.

Face aux contretemps successifs et aux délais régulièrement reportés, nous restons dans l'attente de voir.

Mme Piccinelli rappelle que tous les moyens doivent être mis à disposition et autorise tous les achats de matériels pour améliorer les conditions de travail de ces agents. Elle demande qu'un diagnostic des problèmes de la Wifi soit réalisé.

Nous constatons que ces conditions de travail sont inadmissibles et que ces problèmes étaient prévisibles. Les déménagements passés nous ont déjà montré que nous ne pouvions pas profiter du réseau de l'administration en place dans le bâtiment pour des raisons de sécurité. Si les agents n'avaient pas le sens du service public et la protection des usagers, leur interdisant la non délivrance des diplômes, ils auraient utilisé leur droit de retrait.

Nous demandons des conditions plus souples de télétravail pour ces agents pour qui, il paraît clairement plus efficace de travailler de chez eux. Alors que la charte de télétravail exige un réseau Internet fiable chez les agents ceci n'est pas respecté sur site.

Mme Notter a entendu et a immédiatement envoyé un mail à la cheffe de service concerné pour relayer cette demande qui semble avoir été acceptée.

Le service MPTS entre clairement dans les motifs de stress pointés par le cabinet Stimulus et une vigilance particulière sera portée à ses agents.